

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 04-06 du 27 mai 2021

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PDIE) – ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA PROGRAMMATION « INSERTION, FORMATION, EMPLOI » RECONDUITE EN 2021 SUR LES THÉMATIQUES CONSTRUCTION, LINGUISTIQUE ET NUMÉRIQUE – CONVENTIONS – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°04-01 du 4 mars 2021 relative au Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) – conventionnement des actions « Insertion Formation Emploi » pour l'année 2021 au bénéfice des allocataires du RSA de la Seine-Saint-Denis,

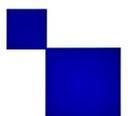
Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention aux organismes mentionnés en annexe, pour un montant total de 800 629 euros ;

- APPROUVE le modèle de convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures telles qu'indiquées dans l'annexe, au titre de l'axe linguistique et numérique ;

- APPROUVE le modèle de convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures suivantes pour l'axe construction : Connexience et Greta MTI ;



- APPROUVE le modèle d'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures telles qu'indiquées dans l'annexe ;
- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer lesdits avenants et conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.